

ainsi de suite. Je voulais simplement savoir quels étaient ces chiffres au pourcentage de la population des diverses provinces, de façon à pouvoir constater, en faisant le rapprochement, combien de personnes pouvaient être admises aux termes du projet de loi.

**L'hon. M. Martin:** Je vois. A l'exception de la Nouvelle-Écosse, il s'agit de 45 p. 100, chiffre que la conférence a décidé d'établir comme officiel. C'est celui que j'ai indiqué cet après-midi. Nous avons pensé à 1 p. 100, mais cette proportion aurait complètement exclu l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. Nous avons donc abaissé la limite inférieure de 1 p. 100 à 45 p. 100, ce qui répondait aux besoins dans toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse, qui présentait un cas spécial d'ailleurs admis par toutes les provinces.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**L'hon. M. Martin:** Je ne puis que remercier la Chambre d'avoir adopté cette excellente mesure législative.

**M. le président suppléant (M. Applewhaite):** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Martin** propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, demain nous aborderons les crédits de la Production de défense et de l'Agriculture. Lundi nous passerons à la deuxième lecture de l'amendement à la loi sur la marine marchande du Canada, qui, après sa deuxième lecture, sera déferée au comité. Nous examinerons ensuite la résolution inscrite au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'égard de la loi sur les Indiens; puis la résolution inscrite en mon nom au sujet de la loi sur la pension du service public; ensuite, nous passerons à la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur les Postes.

(A dix heures et trois minutes du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME V